Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260219-05_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 19 février 2026

Le dix-neuf février deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René BOUAN, Maire.

Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MARTIN Françoise, MENIER Mireille, PLESTAN Sylvaine, PORCHER Aurélie, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine et SUIRE Thierry.

Excusés : AUBIN William, RAULT Philippe (procuration à Sylvaine PLESTAN) et ROBISSOUT Josiane (procuration à Chantal BOUAN).

Secrétaire de séance : PORCHER Aurélie

2026.05 – Installation de rideaux dans la salle polyvalente – Avenant au devis

Dans un souci d'économie, le type de Placoplatre dans la salle polyvalente a été changé en cours de travaux.
Ce changement a pour incidence une résistance de l'ossature du Placoplatre inférieure à celle initialement prévue, ce qui ne permet pas à l'entreprise ISOTISS de poser les rideaux avec les supports de fixation prévus dans le devis initial validé par le conseil municipal le 16 octobre 2025 (de 15 632€ HT).

L'entreprise ISOTISS nous propose un avenant avec de nouvelles fixations adaptées à la cloison en place pour un montant de 2 250€ HT soit 2 700€ TTC.
Cette dépense supplémentaire sera inscrite en dépense d'investissement du budget communal 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR et 3 voix CONTRE (Sylvaine PLESTAN, Mireille MENIER et Philippe RAULT) :

- **Valide l'avenant d'un montant de 2 250 € HT soit 2 700 € TTC de l'entreprise ISOTISS.**

Pour extrait conforme,
Le 19 février 2026
Le Maire,
René BOUAN

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)